

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ POLYMER—LE RETRAIT DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE DU SUD

Question n° 59—**M. Broadbent**:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il demandé que la Société Polymer Limitée libère ses investissements de 4.5 millions de dollars dans la *Sentrachem Limited* en Afrique du Sud et, dans l'affirmative, quand la demande a-t-elle été faite?

2. La Société Polymer Limitée a-t-elle accédé à la demande du gouvernement et, dans la négative, quelles sont les raisons qui ont motivé cette décision?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): 1 et 2. Au début de l'année, la direction de la Société Polymer Limitée a informé le gouvernement qu'en raison des sommes financières considérables dont elle avait besoin pour réaliser son programme d'expansion et de diversification, elle était en train de reconsidérer les investissements qu'elle avait faits dans la *Sentrachem*, au cours de 1963-1964; par la suite, la société a décidé de vendre ses titres et elle procède, actuellement, à leur liquidation.

LE COMPTE DE PENSION DU SERVICE PUBLIC

Question n° 66—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension du service public a) au 31 mars 1968, b) au 31 mars 1969, c) au 31 mars 1970?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement paie-t-il pour utiliser cet argent?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension du service public au cours des années financières closes a) le 31 mars 1968, b) le 31 mars 1969, c) le 31 mars 1970?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension du service public pour la verser au cours des années financières closes a) le 31 mars 1968, b) le 31 mars 1969, c) le 31 mars 1970?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): 1. La somme totale au Compte de pension de retraite du service public était: a) de \$2,875,823,276 au 31 mars 1968; b) de \$3,178,376,807 au 31 mars 1969; c) de \$3,695,308,333 au 31 mars 1970.

2. L'intérêt payé sur ce compte était de 4 p. 100 par an jusqu'à la fin du trimestre qui s'est terminé en juin 1969. La délibération du Conseil du Trésor n° 692055 du 25 septembre 1969 a modifié l'article 35 des Règlements sur la pension du service public et voici quels sont les taux d'intérêt depuis lors: trimestre se terminant en septembre 1969: 1.2416 p. 100; le 31 décembre 1969: 1.2575 p. 100; le 31 mars 1970: 1.2868 p. 100; le 30 juin 1970: 1.3174 p. 100; le 30 septembre 1970: 1.3262 p. 100.

3. Montant total en intérêt porté au crédit du Compte de pension de retraite au cours des années financières terminées: a) le 31 mars 1968: \$110,897,897; b) le 31 mars 1969: \$117,950,358; c) le 31 mars 1970: \$130,993,152.

4. Montant total puisé au Compte de pension du service public au cours des années financières terminées: a) le 31 mars 1968: \$84,113,503; b) le 31 mars 1969: \$86,964,343; c) le 31 mars 1970: \$95,880,827.

LE COMPTE DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CRÉDIT

Question n° 68—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

1. A partir du 1^{er} avril 1970 jusqu'au 31 mars 1971, quelle somme estimative globale s'attend-on que a) les employés, b) le gouvernement verseront au compte des prestations supplémentaires de crédit?

[L'hon. M. Pelletier.]

2. Quelle somme estimative prévue sera tirée du compte des prestations supplémentaires de crédit comme supplément aux pensions de tous ceux qui y ont droit, à partir du 1^{er} avril 1970 jusqu'au 31 mars 1971?

3. Quelle somme globale a été portée au crédit du compte des prestations supplémentaires de crédit a) comme cotisations par les employés, b) comme cotisation versée par le gouvernement, pendant la période de six mois s'échelonnant du 1^{er} avril au 30 septembre 1970, c) quelle somme a été ajoutée comme intérêt et à quel taux, pendant la même période de temps?

4. Quelle somme globale a été tirée du compte des prestations supplémentaires de crédit, pendant la période de six mois, à partir du 1^{er} avril au 30 septembre 1970 sous forme de suppléments de pension et combien de particuliers ont touché ces suppléments versés à n'importe quel moment pendant cette période?

5. Quel était le solde créditeur du compte des prestations supplémentaires de crédit au 30 septembre 1970?

L'hon. C. M. Drury (président du conseil du Trésor):

1. a) \$11.8 millions; b) \$11.8 millions.

2. \$18.6 millions.

3. a) \$5,801,992.52; b) \$5,801,992.52; c) \$5,709.44, intérêt au taux de 7½ pour la période d'avril à juin 1970 et au taux du 7¼ pour la période de juillet à septembre 1970.

4. \$9,275,800.43 à 70,877 personnes.

5. \$9,219,222.10

LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES INDIENS ET ESQUIMAUX

Question n° 89—**M. Howard (Skeena)**:

1. Le secrétariat d'État a-t-il accordé une subvention en rapport avec la réunion tenue à Coppermine dans les Territoires du Nord-Ouest et à laquelle ont assisté des représentants esquimaux et indiens de plusieurs localités de l'Arctique et, dans l'affirmative, à combien s'élevait la subvention?

2. Le gouvernement fédéral étudie-t-il la possibilité d'assurer d'autres fonds à ce nouvel organisme indien-esquimau afin d'aider ses membres à atteindre leurs objectifs?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétariat d'État et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit: 1. Le secrétariat d'État a accordé une subvention de \$15,000 à l'Association indienne-esquimaude du Canada en vue d'aider à acquitter les dépenses de voyage des Indiens et des Esquimaux délégués à la Conférence de Coppermine.

2. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas encore pris de dispositions en vue d'apporter une aide financière au nouvel organisme indien-esquimau (Comité d'étude des droits des autochtones, ou CEDA).

LE POURCENTAGE DE CANADIENS GAGNANT MOINS DE \$7,000 PAR AN

Question n° 101—**Mme MacInnis**:

1. Quel est le pourcentage des contribuables canadiens, qui, au cours de la dernière année pour laquelle on possède des données statistiques, gagnaient moins de \$7,000 par année?

2. Y a-t-il des membres du Conseil canadien des consommateurs qui gagnent moins de \$7,000 par année?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère du Revenu national (Impôt) et le ministère de la Consommation et des Cor-